



Requester.Gender Requester.FirstName
Requester.LastName
Requester.Street, Requester.StreetNumber
Requester.Box
B-Requester.PostalCode Requester.City

Votre correspondant

File.RespFirstName
File.RespLastName

T

065/39.64.38

Votre référence

Annexes

E-mail

armes.hainaut@ibz.fgov.be

F

065/39.64.87

Notre référence

Requester.NationalNumber

Mons

Common.Curr
entDate

Objet : Agrément de collectionneur

Requester.Gender

J'ai bien reçu votre courrier relatif à l'objet repris ci-dessus.

Je me permets toutefois d'attirer votre attention toute particulière sur le fait que les directives en la matière m'imposent de soumettre les demandes de l'espèce à un examen rigoureux de façon à éviter tout abus résultant des facilités administratives qu'offre la formule de collectionneur.

Aussi, afin de vous permettre d'apprécier si vous réunissez toutes les conditions exigées pour obtenir un tel document, je vous invite à prendre connaissance, en annexe, des commentaires formulés à propos de l'agrément de collectionneur.

Si vous estimez réunir ces conditions, il vous appartient de me restituer le formulaire, ci-joint, dûment complété et accompagné des documents requis.

Dès réception de ce formulaire et de ses annexes, vous serez invité à vous acquitter des redevances qu'il y a lieu de payer lors de l'introduction d'une telle requête. Vous recevrez à cet effet une correspondance vous expliquant les modalités de paiement. En cas de refus cette somme ne vous sera pas restituée.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Veillez agréer, Requester.Gender, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Gouverneur,
Le fonctionnaire délégué,

File.RespFirstName File.RespLastName



COLLECTIONNEUR

DEMANDE D'AGREMENT v.2022.1

Identification du demandeur : (en caractères d'imprimerie)

Nom et prénom :	
Nationalité :	Numéro national :
Lieu de naissance :	Profession :
N° de téléphone :	Courriel :
Adresse (n°, rue, code postal, commune) :	

Description des activités :

La demande vise l'obtention d'un certificat d'agrément pour :

- une collection d'armes à feu soumises à autorisation **avec** leurs chargeurs et munitions (1)
- une collection d'armes à feu soumises à autorisation **sans** leurs chargeurs et munitions (1)
- une collection d'armes à feu soumises à autorisation et leurs chargeurs **sans** leurs munitions (1)
- une collection d'armes à feu soumises à autorisation et leurs munitions **sans** leurs chargeurs (1)
- une collection uniquement de munitions pour armes à feu soumises à autorisation (2)
- une collection uniquement de chargeurs pour armes à feu soumises à autorisation (2)

Un montant de deux fois 202,17 € (1) ou 33,69 € (2) vous sera réclamé (ce montant sera adapté, après le 9 décembre, à l'indice des prix à la consommation). Le premier montant sera à acquitter, après l'introduction de la demande, sur base d'une invitation à payer qui vous sera envoyée ; l'autre montant, identique, le sera lors de la délivrance du certificat d'agrément.

Thème choisi pour la collection :

En ce qui concerne la détermination du thème, il y a lieu d'indiquant un thème **justifiant** et **limitant** la collection.

Compte tenu de ce qui précède le thème que je choisis pour ma collection est le suivant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
Remarque :

Le thème doit être limité dans le temps, sur le plan géographique ou sur le plan technique.

Le thème choisi doit être suffisamment vaste pour justifier la détention de plusieurs armes à feu. Les thèmes trop généraux et peu crédibles sur le plan historique, qui sont destinés à dissimuler le véritable objectif du demandeur ou par lesquels celui-ci veut se soustraire à l'application de la loi sur les armes ne sont pas acceptés.

Par ailleurs :

- Il est permis de collectionner plusieurs armes fabriquées avant 1945 ayant les même modèle, calibre et dénomination ;
- Il est interdit, dans le cadre d'une collection, d'acquérir plusieurs armes fabriquées après 1945 ayant les même modèle, calibre et dénomination. En d'autres termes, un collectionneur agréé ne peut détenir qu'un seul exemplaire d'une telle arme si elle est fabriquée après 1945. Une copie d'une arme ancienne, fabriquée de nos jours, est considérée comme ayant été fabriquée après 1945. En cas de doute sur la date de fabrication d'une arme, vous pouvez vous renseigner auprès d'un armurier, auprès du Banc d'Epreuves des Armes à feu à LIEGE ou auprès de tout autre spécialiste de votre choix ;
- Les munitions ne pourront être collectionnées qu'à raison de dix cartouches par type d'arme sauf si le demandeur est également agréé pour la collection de munitions ;
- Il est interdit de tirer avec les armes collectionnées sauf pour les besoins de leur entretien et de test ;
- Il est interdit, sous le couvert de l'agrément de collectionneur, d'acquérir des armes pour ensuite les revendre. En d'autres termes, si vous souhaitez faire le commerce d'armes, vous devez impérativement être agréé en qualité d'armurier ;
- Le certificat d'agrément est délivré pour une durée indéterminée. Une fois tous les cinq ans, le Gouverneur vérifie si le titulaire de l'agrément respecte la loi et satisfait encore aux conditions pour la délivrance de l'agrément (ce contrôle est payant et au même prix qu'une nouvelle demande) ;

Dans le cas où une collection d'armes à feu soumises à autorisation comprend plus de 30 armes, les mesures de sécurité décrites à l'Arrêté royal du 24 avril 1997 tel que modifié doivent être mises en œuvre (le texte de cet Arrêté royal peut être obtenu auprès du Service des armes).

Localisation des activités pour lesquelles l'agrément est demandé :

- indiquer l'adresse où les activités seront exercées ;
- préciser si d'autres activités, faisant ou devant faire l'objet d'un agrément, ont lieu ou devraient avoir lieu dans d'autres provinces.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Documents à joindre :

- un extrait du casier judiciaire établi au plus tard trois mois avant l'envoi de la demande ;
- le relevé des armes en votre possession ainsi que la copie des autorisations de détention en ordre de validité que vous possédez pour ces armes ;
- les références de la documentation permettant de définir en quoi vos armes rentrent dans le thème de collection demandé ;
- tout autre document que vous estimez utile d'annexer à l'appui de votre requête.

A....., le

(Signature)